

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

VOTE PAR VOIE DEMATERIALISEE

14 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-11

Avis relatif à la demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national du Conservatoire botanique national de Mascarin

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis du groupe de travail « Flore – CBN »,

Dossier examiné par consultation du GT Flore-CBN du 25/03/2020 au 5/6/2020 suite à l'annulation du GT Flore-CBN du 27 mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et selon la procédure d'examen mise en place par le GT Flore-CBN le 23 mars 2020.

Saisine du GT Flore-CBN

L'examen de la demande de renouvellement d'agrément du Conservatoire botanique national de Mascarin (CBN Mascarin) au titre de Conservatoire botanique national était inscrit à l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2020 du GT Flore-CBN. Cette séance n'ayant pu se tenir en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, ce dossier a fait l'objet d'une consultation des membres du GT Flore-CBN par voie électronique du 25 mars au 5 juin 2020.

Pour mémoire, la demande de renouvellement d'agrément du CBN Mascarin, dont le rapporteur était Frédéric Médail, a été examinée le 23 mars 2017 par l'ancienne Commission des Conservatoires botaniques nationaux, remplacée depuis par le Conseil national de protection de la nature (CNPN). Cette demande a reçu un avis favorable de la Commission avec cependant les conditions suspensives suivantes : a) mise en place d'une nouvelle gouvernance (Président et

Direction) ; b) renouvellement du Conseil scientifique ; c) visibilité financière à 5 ans qui assure un retour à l'équilibre. Dans ce contexte, l'ex-ministre du Ministère de la Transition écologique et solidaire, Nicolas Hulot, a demandé que le CGEDD conduise une expertise de la situation spécifique du CBN-CPIE de Mascarin. Le rapport de cette expertise portant sur l'organisation et la situation financière de l'établissement (Rapport n° 012307-01 du MTES-CGEDD, C. Barthod & F. Rocchi, octobre 2018) a conclu à la viabilité du CBN Mascarin et émis 10 recommandations principales pour sa réorganisation et le redressement de sa situation financière.

Ce nouvel examen de la demande de renouvellement d'agrément du CBN Mascarin, complémentaire à celui de 2017, ne porte donc que sur les réponses apportées par l'établissement aux conditions suspensives et aux recommandations de l'expertise du CGEDD.

Frédéric Médail a poursuivi, dans le cadre du GT Flore-CBN, son rapportage de 2017 quant aux réponses apportées par le CBN Mascarin aux conditions suspensives, sur la base des documents remis par le CBN Mascarin et d'une réunion en visioconférence (28 avril 2020) avec le nouveau président du conservatoire, Maximin Assoune, et le nouveau directeur, Dominique Oudin. Le présent avis synthétise les réponses du CBN Mascarin aux questions posées par le GT Flore-CBN, les différentes observations et contributions des membres du GT Flore-CBN.

Documents examinés

Rapport de Frédéric Médail, rapporteur du dossier de demande de renouvellement d'agrément du CBN Mascarin pour l'ancienne Commission des Conservatoires botaniques nationaux, en date de mars 2017.

Expertise sur la situation du Conservatoire botanique national de Mascarin à La Réunion et à Mayotte (organisation et situation financière), rapport n° 012307-01 du MTES-CGEDD (C. Barthod &

F. Rocchi, octobre 2018).

Dossier de demande de renouvellement d'agrément « Conservatoire botanique national » - Orientations scientifiques et techniques stratégiques pour la période 2020-2024. CBN Mascarin, 18 mars 2020, 59 p.

Note sur le Conseil scientifique du Conservatoire botanique national de Mascarin 2019-2024. CBN Mascarin, 27 mars 2020, 8 p.

Avis de la DEAL de La Réunion du 17 avril 2020 concernant la demande de renouvellement d'agrément du CBN Mascarin.

Avis de la DREAL de Mayotte du 10 avril 2020 concernant la demande de renouvellement d'agrément CBN Mascarin.

Compte rendu de la réunion du 28 avril 2020 avec l'équipe du CBN Mascarin (Rédacteur : A. Lalanne, 5 p.).

Éléments d'information complémentaires suite aux questions des membres du Groupe de travail « Flore-CBN » du CNPN transmis le 12 mai 2020, en date du 22 mai 2020.

Rappel du contexte

Les enjeux de conservation de la flore et des habitats naturels du territoire d'agrément du Conservatoire botanique national de Mascarin (La Réunion, Mayotte, îles Éparses) sont considérables, en raison de la nature unique (haut niveau d'endémisme) de cette biodiversité végétale, par ailleurs très menacée par les impacts humains. La responsabilité de la France, à l'échelle de l'océan Indien sud-occidental, est donc primordiale pour garantir la préservation et le fonctionnement de ces écosystèmes insulaires et de leur biodiversité, les Mascareignes faisant partie de l'un des 36 hotspots mondiaux de biodiversité.

Avis du GT Flore du CNPN

En regard du rapport d'expertise du rapporteur du GT Flore-CBN du CNPN (F. Médail, mars 2017) ; du rapport n° 012307-01 du MTES-CGEDD (C. Barthod & F. Rocchi, oct. 2018) portant sur *l'Expertise sur la situation du Conservatoire botanique national de Mascarin à La Réunion et à Mayotte (organisation et situation financière)* ; des documents *Orientations scientifiques et techniques stratégiques pour la période 2020-2024* et *Note sur le Conseil scientifique du Conservatoire botanique national de Mascarin 2019-2024* fournis par le CBN Mascarin ; de l'*Avis de la DEAL de La Réunion du 17 avril 2020* et de l'*Avis de la DEAL de Mayotte du 13 avril 2020* ; du compte-rendu de la réunion du 28 avril 2020 avec l'équipe du CBN Mascarin ; des Éléments d'information complémentaires suite aux questions des membres du Groupe de travail Flore-CBN du CNPN transmis le 12 mai 2020 par le CBN Mascarin,

Compte tenu de l'analyse du dossier et des remarques précédentes :

Le GT Flore-CBN du CNPN donne un avis très favorable à la demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national du Conservatoire botanique national de Mascarin, avec les recommandations suivantes :

Organisation et fonctionnement

Gouvernance

Le GT Flore-CBN estime important que la nouvelle gouvernance (renouvelée en mai 2018, avec un nouveau conseil d'administration et un nouveau président) s'implique dans les actions du CBN. Il souhaite une gouvernance la plus large possible afin de faciliter les liens avec le Conseil départemental, le Conseil régional de La Réunion, le Parc national de La Réunion, l'université de La Réunion, le CIRAD...

Il est par ailleurs nécessaire que le territoire de Mayotte ait une meilleure représentation dans la gouvernance du CBN Mascarin.

Aspect financier et équipements

Le GT Flore-CBN souligne l'importance de mettre en œuvre, par la nouvelle direction, les 10 recommandations du rapport d'audit n° 012307-01 du CGEDD.

Le problème récurrent de l'existence d'un fonds de roulement doit être réglé. Seul le Conseil départemental de La Réunion a donné une réponse favorable à ce jour pour abonder ce fonds de roulement et le GT Flore-CBN recommande d'œuvrer pour que d'autres acteurs institutionnels puissent contribuer à ce fonds de roulement.

Un second aspect concerne l'investissement et le GT Flore-CBN appuie la réalisation d'un plan d'investissement soumis aux deux collectivités (département et région). Le manque d'investissement induit le sous-équipement de l'antenne de Mayotte, mais également une vétusté des équipements de laboratoire du siège à La Réunion. Pour l'antenne de Mayotte, le GT Flore-CBN appuie fortement le projet du Conseil départemental qui propose pour l'antenne des locaux neufs et une pépinière dans le cadre de la réalisation proche (période 2021/2022) d'un agro-parc. Cette démarche devrait aussi faciliter la mise en sécurité de l'herbier de référence de Mayotte (MAO).

Fonctionnement interne

Il est important que le nouveau responsable d'Antenne à Mayotte soit nommé dès que possible afin d'améliorer le pilotage local mais aussi les liens scientifiques et techniques entre l'équipe de La Réunion et l'équipe de Mayotte.

Il est nécessaire de stabiliser l'équipe de Mayotte qui a connu par le passé un fort turnover, en recrutant des Mahorais tout en augmentant leurs compétences et de créer une véritable synergie entre les équipes des deux sites.

Le GT Flore-CBN recommande le développement de séminaires techniques communs regroupant les équipes des deux sites, ce qui favorisera les partages de savoirs.

Aspects scientifiques

Conseil scientifique

Le GT Flore-CBN note avec intérêt la mise en place en décembre 2019 du nouveau Conseil scientifique du CBN Mascarin et son élargissement à des spécialistes des Comores, du canal du Mozambique et des Mascareignes. Il recommande que ce conseil examine et contribue à la définition des missions principales et prioritaires du CBN, notamment la planification des actions scientifiques.

La gouvernance du CBN souhaite d'ailleurs une implication plus forte du conseil scientifique dans les activités du CBN, avec des réunions plus fréquentes et une définition d'une stratégie à moyen terme sur le plan scientifique.

Direction scientifique

S'il n'est pas envisagé de créer à court terme un poste de directeur scientifique pour la structure, cette option doit être considérée à moyen terme afin d'avoir le meilleur

pilotage scientifique possible sur ce territoire d'agrément très dispersé géographiquement.

Stratégie scientifique

Il est important de développer une stratégie scientifique détaillée et hiérarchisée en termes de priorités d'action pour le futur agrément demandé. Il est ainsi nécessaire : (i) de développer une méthodologie robuste, multicritères, de hiérarchisation des espèces et habitats à plus forts enjeux et les plus vulnérables ; (ii) de renforcer les outils et actions directes en vue de la conservation des taxons endémiques en voie d'extinction qui reste une priorité.

La stratégie scientifique doit davantage s'appuyer sur le développement/renforcement des partenariats scientifiques (cf. infra).

Il convient d'améliorer la mise à disposition des outils de connaissance pour une meilleure évaluation des enjeux de conservation de la flore et des habitats (site web, productions d'ouvrages, etc.) auprès des décideurs et du grand public (y compris l'approche ethnobotanique).

Partenariats

Il est nécessaire de développer encore les partenariats scientifiques avec d'autres organismes pour améliorer les synergies et retours d'expérience.

Échelle régionale

Le GT Flore-CBN encourage la nouvelle équipe du CBN à élaborer un projet d'établissement qui permettra de favoriser des actions partenariales avec les différents acteurs gestionnaires (Parc national de La Réunion, ONF, etc.) et des collaborations plus approfondies sur le plan scientifique, notamment avec l'université de La Réunion.

Le GT Flore-CBN insiste sur la nécessité de renforcer les liens entre le CBN Mascarin et le monde de la recherche en développant, à l'instar d'autres CBN, le co-pilotage de stages universitaires de Master et l'implication dans des thèses en biologie de la conservation.

Dans le cadre de la mise en place d'Agences régionales pour la biodiversité sur La Réunion comme à Mayotte, le GT Flore-CBN souligne la place légitime que doit prendre le CBN Mascarin comme référent flore et végétation dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'œuvre au regard de son expertise reconnue par les collectivités locales.

Le GT Flore-CBN note aussi le partenariat fluide avec l'équipe des TAAF pour les îles Éparses, partenariat qui mérite d'être maintenu, voire renforcé.

Échelle internationale

Le GT Flore-CBN estime nécessaire d'améliorer les coopérations inter-CBN et internationale afin de développer une véritable approche en réseau à l'échelle des Mascareignes sur les aspects scientifiques et appliqués.

Il est nécessaire de clarifier l'implication du CBN armoricain de Brest qui a développé depuis des années diverses études et travaux sur le territoire d'agrément du CBN Mascarin sans que ce dernier soit nécessairement informé ni même destinataire des résultats et documents produits. Un cadre de coopération clair entre ces deux institutions doit donc être formalisé, peut-être dans le cadre de la définition d'une stratégie de conservation de la biodiversité végétale des Mascareignes, associant ces deux CBNs et les institutions des États de cette zone biogéographique. Cette future initiative pourrait bénéficier de moyens de la mission opérationnelle transfrontalière, association Loi 1901 (<http://www.espaces-transfrontaliers.eu/>) et de la mission pour la Coopération internationale et régionale du Conseil départemental de La Réunion.

Le GT Flore-CBN encourage la coopération nouée entre le CBN de Mascarin et le CB de Martinique en cours d'agrément, qui se développe actuellement avec des échanges sur les méthodes d'études et de conservation du patrimoine végétal et sur l'aspect "base de données".

Avis du Conseil national de la protection de la nature

Compte tenu de l'analyse du dossier et des remarques précédentes :

Le Conseil national de la protection de la nature émet **un avis favorable** (17 favorable, 0 défavorable, 1 abstention) **à la demande de renouvellement d'agrément au titre de Conservatoire botanique national du Conservatoire botanique national de Mascarin**, avec les recommandations formulées dans cet avis par le groupe de travail Flore-CBN.

Le président du groupe de travail « Flore – CBN »

Vincent BOULLET



Le président du Conseil national de la protection de la nature,

Serge MULLER

